

L'assurance vie pour les entreprises – Une protection qui va plus loin

La plupart des clients comprennent en quoi l'assurance vie protège leur famille. Mais qu'en est-il de l'assurance vie pour les entreprises? Cette assurance permet d'assurer la continuité des opérations, de faciliter la planification successorale et de couvrir les dépenses urgentes en cas d'imprévu.

Détermination de la structure d'entreprise

De quel type d'entreprise s'agit-il?

Pour bien planifier l'assurance vie pour une entreprise, il faut d'abord déterminer sa structure.



Entreprise à propriétaire unique

- Il s'agit d'une entreprise détenue et exploitée par une seule personne.
- Sur le plan juridique, l'entreprise et son propriétaire sont traités comme une seule et même personne.



Société de personnes

- Deux associés ou plus s'unissent pour réaliser des bénéfices, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.
- Il peut s'agir d'une société en nom collectif (SENC) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL).



Société par actions

- Il s'agit d'une entité juridique distincte.
- Détenue par des actionnaires, elle est gérée par des administrateurs et des dirigeants.
- La responsabilité se limite à la valeur des actifs investis.
 - Les bénéfices peuvent être attribués sous forme de dividendes.

Structures d'entreprise

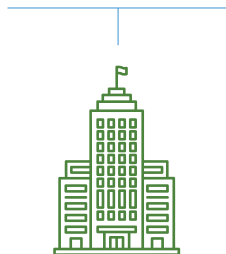
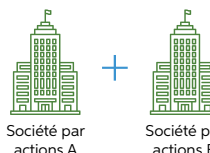
1. Société en exploitation (OpCo)
2. Société de personnes
 - a. Société par actions A + Société par actions B + Contrat de société
3. Société de portefeuille (HoldCo)
 - a. Société de portefeuille + société en exploitation
4. Structure multi sociétés
 - a. Société de portefeuille A + Société de portefeuille B + société en exploitation



Société en exploitation (OpCo)



Société de personnes

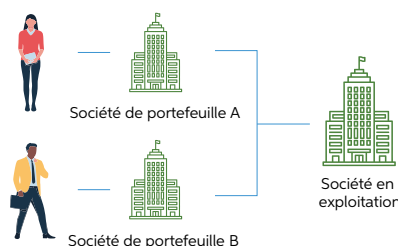


Société par actions

Société de portefeuille (HoldCo)



Structure multi sociétés



Un détail essentiel : Les contrats de société et les conventions entre actionnaires déterminent souvent les besoins de financement.



Besoins couverts par l'assurance vie pour les entreprises

Pertinence de l'assurance vie pour les entreprises

- Assurance Personne clé
 - **Stabilité du capital humain** en cas de perte d'un collaborateur essentiel.
- Passifs de la société
 - Respect des **exigences des prêts contractés par la société.**
- Continuité des opérations
 - Prévention de **l'érosion des revenus et de la hausse des coûts opérationnels.**
- Contrat de société/Convention entre actionnaires
 - Financement du **rachat des actions de la société.**

La compréhension des besoins et le choix d'une couverture adaptée contribuent à assurer la continuité et la stabilité des opérations.



Types d'actifs

Actifs productifs de revenu – Ils sont utilisés pour générer des **revenus d'entreprise imposables** (par exemple, machines, matériel, ordinateurs, stocks).

Actifs excédentaires – Ils servent à produire des **revenus de placement imposables** (par exemple, dépôts à terme, titres négociables, biens immobiliers, assurance vie).

Du fait de sa complexité, la *Loi de l'impôt sur le revenu* a des effets importants sur ces actifs, qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par les propriétaires de l'entreprise.



La perte d'un propriétaire actif constitue certes une épreuve émotionnelle, en plus d'entraîner d'importantes répercussions financières.

- Baisse des revenus et pression sur les liquidités;
- Hausse des dépenses et complexité accrue des opérations;
- Maintien des obligations contractuelles, notamment liées aux baux, même en période de ralentissement;
- Activation de dispositions d'entente pouvant nécessiter des transferts d'actions et entraîner des besoins de financement;
- Recours à des services professionnels (juridiques ou comptables) pour planifier la transition.



Options concernant les bénéfices après impôt

- Verser des **dividendes** aux actionnaires;
- Conserver les bénéfices dans des **actifs productifs de revenu**;
- Conserver les bénéfices dans des **actifs excédentaires**;
- Adopter une approche **combinée**.



Une compréhension claire des risques aide le client à anticiper les imprévus pour assurer la continuité des opérations.

Pour en savoir plus, contactez votre Directeur des ventes chez ivari, qui vous informera des étapes à suivre.

Les renseignements présentés dans ce document s'appliquent uniquement au sens général et ne constituent aucunement des conseils explicites en matière de planification successorale, ni des conseils juridiques ou fiscaux, ni ne viennent remplacer l'avis d'un professionnel qualifié. Le présent document peut comprendre des renseignements obtenus auprès de tiers. Bien que, au moment de la publication, tout ait été mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité des sources, y compris des renseignements obtenus auprès de tiers, ivari communique ces renseignements « tels quels » et ne garantit en rien l'exactitude ou l'exhaustivité, l'utilité ou l'actualité de l'information qui y est présentée.

ivari^{MD} et les logos d'ivari sont des marques de commerce détenues par ivari Holdings Inc.